

Esprit Festif le Festival – 4 & 5 septembre 2026

Stands de Nourriture

Informations et conditions générales

Participation & emplacement

Le montant de votre participation est défini en fonction de la taille de votre stand.

L'organisateur laisse libre choix quant à l'installation d'un stand fixe ou mobile (Food truck).

L'organisateur peut, sur demande, mettre à disposition une tente de 3mx3m ou 3mx6m ainsi que des luminaires (guirlandes).

Horaires

Le festival ouvre ses portes le vendredi 4 septembre de 16h30 à 1h30h et le samedi de 14h à 1h30.

Les stands ont l'obligation de rester ouverts les deux jours, dès l'ouverture et jusqu'au début du dernier concert à 22h30. Passé cette heure, chaque stand est libre de rester ouvert jusqu'à 00h.

Tarif

Inscription pour les deux jours de festival :

Emplacement 9m2 (3x3m)	CHF 700.-
Emplacement 18m2 (6x3m)	CHF 1000.-

Une caution de CHF 200.- sera facturée lors de l'inscription et vous sera restituée en fin de manifestation sauf cas d'éventuelles négligences (dommages causés au matériel mis à disposition, respect des horaires, non-utilisation de la vaisselle écoresponsable, remise de l'espace publique jugée insatisfaisante (propreté, déchets, etc...)).

Montage & démontage

Le montage de votre stand pourra se faire le jeudi 3 septembre entre 14h et 17h et vendredi 4 septembre entre 12h et 16h. En dehors de ces heures, merci de nous contacter pour l'organisation.

Hors installation de Food truck. **Aucun accès en véhicule ne pourra être effectué dans l'enceinte du festival.** Prévoyez le matériel nécessaire pour le transport de vos équipements de l'entrée (dépose-minute) à votre emplacement.

Le démontage s'effectuera le dimanche de 10h à 14h. Aucun Food truck ni véhicule ne pourra accéder au site (dépose-minute) avant les horaires du démontage.

Nourriture & boissons

Chaque stand doit fournir une liste de la nourriture proposée ainsi que des tarifs appliqués. L'organisateur s'engage à ne pas mettre en place plusieurs stands proposant une offre similaire.

Seuls les produits annoncés lors de l'inscription et validés par l'organisateur peuvent être vendus. Il est interdit de vendre ou de distribuer des boissons sans autorisation spécifique par l'organisateur.

Chaque exposant est responsable du respect des normes d'hygiène et de sécurité alimentaire en vigueur.

Electricité & gaz

Lors de votre inscription via le formulaire, veuillez fournir avec précision vos besoins en électricité. Une fois votre inscription validée, il ne sera plus possible de les modifier.

Si votre installation n'est pas conforme à votre demande en consommation, l'alimentation électrique pourra être interrompue sans préavis. Si vous avez des doutes ou des questions, vous pouvez écrire à lefestival@espritfestif.ch pour être accompagné lors de cette démarche.

Si votre stand utilise du gaz, vous devez respecter les conditions de sécurités suivantes. Le stockage est limité à 3 bouteilles de gaz de 13 kg maximum par stand. Les bouteilles ne doivent pas être raccordées entre elles. Il est impératif que le système soit aux normes et que la vignette de contrôle soit valable. Veuillez lire attentivement le document annexe ; « [Règlement des appareils à gaz](#) ».

Une couverture anti-feu est obligatoire sur le stand. Vous devez posséder un extincteur à poudre si vous utilisez de l'huile et/ou de la graisse (ex. friteuse). Finalement, votre stand doit être ignifugé contre le feu. Des contrôles seront effectués lors de l'installation.

Point d'eau

Un point d'eau commun avec évier sera mis à disposition pour l'ensemble des stands.

Vaisselle réutilisable

Le festival se veut écoresponsable et de ce fait, la vaisselle réutilisable vous sera fournie lors de votre arrivée (assiettes plates et couverts). Le matériel restant sera récupéré lors de la fermeture du festival.

Déchets & nettoyage

Chaque stand est responsable de ses déchets. Des conteneurs de tri seront mis à disposition. Des vérifications pourront être effectuées et, en cas de non-respect, une amende pourra être infligée. L'équipe d'entretien sera présente et s'occupera de la récupération de la vaisselle réutilisable sale. L'huile et la graisse utilisée devra être récupérée et évacuée par vos soins.

Sécurité & assurance

Une équipe de sécurité sera présente sur le site durant les horaires de fermeture du festival. Cependant, l'exposant demeure seul responsable de son stand, de son matériel, de ses marchandises et des dommages qu'il pourrait causer à des tiers. La souscription d'une assurance responsabilité civile (RC) valable durant toute la durée de la manifestation est obligatoire. Une assurance contre le vol et les dommages est fortement recommandée.

Bons

Des bons de nourritures seront distribuées lors du festival pour les membres et les artistes. Ces bons vous seront remboursés au terme de la manifestation contre remise de ces derniers, en même temps que la caution. Aucun remboursement ne sera effectué après la manifestation.

Contrat de stand

Le présent document ne constitue pas une inscription définitive. L'organisateur se réserve le droit de décliner une offre de stand sans justification. Le manque de place ne nous permettant pas d'accepter toutes les demandes.

Chaque personne sera personnellement prévenue par mail. L'inscription devient définitive à réception du contrat signé par les deux parties et du paiement intégral des frais de location.

En cas d'intempéries, de décision des autorités, de problème technique majeur, de force majeure ou de raisons de sécurité, l'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation sans indemnité.

Tout non-respect des présentes conditions peut entraîner l'exclusion immédiate du stand sans remboursement.